



Arrêté

Fixant la composition de la commission de sélection pour l'accès par la voie du détachement au corps des Assistants Ingénieurs en faveur des fonctionnaires en situation de handicap de l'année 2023, BAP J « Gestionnaire Financier et Comptable » organisé par l'Université de Lorraine.

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique d'état ;

Vu le Décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2024 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des Techniciens de Recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

ARRÊTE

Décide :

Article 1^{er} : la commission de sélection pour l'accès par la voie du détachement au corps des Assistants Ingénieurs en faveur des fonctionnaires en situation de handicap de l'année 2023, BAP J « Gestionnaire Financier et Comptable » organisé par l'Université de Lorraine est composée ainsi qu'il suit :

Rémy PARTY, Attaché d'administration état, Université de Lorraine

Julian MESSIER, Attaché principal, Université de Lorraine

Isabelle ARNOULD, Ingénieur de recherches, Université de Lorraine

Article 2 : Le Directeur Général des Services Adjoint "Relations Humaines et Sociales, Prévention et Conditions de Travail" de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 25 Avril 2024

La Présidente de l'Université de Lorraine, et
par délégation

Isabelle ARNOULD,
Directrice de l'Accompagnement et du
développement RH